

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2015)

RGCA15-10-0002 et RGCA15-10-0003

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 10 novembre 2014, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront présentés des avis de motion concernant les règlements mentionnés en rubrique.

RGCA15-10-0002 - Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0883 par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA15-10-0003 - Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Donné à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 21 octobre 2014.

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement